

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 janvier 2014

EXPOSITION AUX ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES - (N° 1635)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CE112

présenté par
Mme de La Raudière

ARTICLE 7

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Très souvent, lorsqu'une école rurale fait installer un accès Internet, il n'y a pas de devis d'installation effectué, mais juste un branchement d'une box wifi sur la prise téléphonique de l'école...

Aujourd'hui, la commune n'a pas l'obligation d'effectuer un devis pour de petits travaux de ce type. Il n'est pas raisonnable d'augmenter les contraintes pour les communes rurales. L'amendement propose de supprimer cet alinéa.